

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue à huis clos le 10 mai 2021 à vingt heures par appel téléphonique, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Lucien Thibault, Daniel Marchand, Patrice Boisjoli, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux :
 - .1 Séance ordinaire du 12 avril 2021
 - .2 Séance extraordinaire du 26 avril 2021
4. Suivi du dernier conseil
5. Audit de la commission municipale du Québec
6. Révision budgétaire – Office municipal d'habitation (OMH)
7. Adoption du rapport annuel d'activités 2020 pour transmission à la MRC de Beauharnois-Salaberry et au ministère de la Sécurité publique
8. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 443-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin d'autoriser les bâtiments de 2 étages à l'intérieur de la zone h-16 et d'autoriser les stationnements en cour avant dans les zones h-16, h-17 et h-18
9. Avis de motion – Règlement numéro 444-21 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 201-02 afin revoir les documents exigés pour les travaux d'agrandissement d'un bâtiment principal
10. Avis de motion et adoption du projet de règlement 445-21 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 281-11 afin d'ajouter la zone H-16 aux zones assujetties au règlement
11. Adoptions des dépenses
12. Autorisations :
 - .1 Achat d'un plante poteau pour la signalisation routière

- .2 Remplacement des têtes de lampadaire – Technologie DEL
- .3 Mandat pour plan d'aménagement d'ensemble dans le secteur de la rue de l'École
- .4 Facture Glaude Mini Excavation – Nettoyage fossés chemin Rivière des Fèves Sud
- .5 Facture MDTP Atelier d'architecture – Plans et devis finaux pour garage municipal
- 13. Rapport des élus
- 14. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Travaux publics
 - .2 Urbanisme
- 15. Varia
- 16. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal

21-05-72

3.1 Séance ordinaire du 12 avril 2021

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ

21-05-73

3.2 Séance extraordinaire du 26 avril 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

Aucun suivi

21-05-74

5. Audit de la commission municipale du Québec

CONSIDÉRANT

la transmission à la Municipalité du rapport d'audit de la Commission municipale portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT les recommandations du rapport d'audit qui sont essentiellement la sensibilisation systématique des élus à l'importance de suivre la formation en éthique et en déontologie ainsi que de prendre les dispositions nécessaires pour faire rapport au conseil en temps opportun de la participation des membres à une formation en éthique et en déontologie.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter et de mettre en place les recommandations présentées dans le rapport d'audit de la Commission municipale.

ADOPTÉ

6. **Révision budgétaire – Office municipal d'habitation**

REPORTÉ

21-05-75

7. **Adoption du rapport annuel d'activités 2020 pour transmission à la MRC de Beauharnois-Salaberry et au ministère de la Sécurité publique**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, le 18 février 2013;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, un rapport annuel d'activités doit être produit par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT QU' une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie et de la résolution l'adoptant doivent être acheminées à la MRC, à l'attention du coordonnateur en sécurité incendie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Urbain-Premier adopte le rapport annuel d'activités 2020 en sécurité incendie, tel que déposé;

Que le rapport annuel d'activités 2020 soit acheminé au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, ainsi que la présente résolution, pour transmission au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

21-05-76

8. **Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 443-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin d'autoriser les bâtiments de 2 étages à l'intérieur de la zone h-16 et d'autoriser les stationnements en cour avant dans les zones h-16, h-17 et h-18**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le *Règlement de zonage numéro 204-02*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement de zonage numéro 204-02* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun d'harmoniser les hauteurs autorisées dans les zones résidentielles et que la zone H-16 est la seule qui n'autorise pas les 2^e étages;

CONSIDÉRANT QU' un ajustement est nécessaire aux dispositions relatives aux zones H-16, H-17 et H-18 afin d'y permettre le stationnement en cour avant;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce deuxième projet de règlement a été remise aux élus le 6 mai 2021.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu donne un avis de motion et propose d'adopter le premier projet de règlement numéro 443-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin d'autoriser les bâtiments de 2 étages à l'intérieur de la zone H-16 et d'autoriser les stationnements en cour avant dans les zones H-16, H-17 et H-18.

ADOPTÉ

21-05-77

9. **Avis de motion – Règlement numéro 444-21 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 201-02 afin revoir les documents exigés pour les travaux d'agrandissement d'un bâtiment principal**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu donne un avis de motion pour le règlement numéro 444-21 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 201-02 afin revoir les documents exigés pour les travaux d'agrandissement d'un bâtiment principal.

ADOPTÉ

21-05-78

10. **Avis de motion et adoption du projet de règlement 445-21 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 281-11 afin d'ajouter la zone H-16 aux zones assujetties au règlement**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 281-11;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite ajouter la zone H-16 aux zones assujetties au règlement;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU' une consultation écrite sur le projet de règlement s'est tenue entre le 11 et le 26 mai 2021 et qu'aucun commentaire n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce règlement a été remise aux élus le 28 mai 2021;

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement numéro 445-21 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 281-11 afin d'ajouter la zone H-16 aux zones assujetties au règlement.

ADOPTÉ

21-05-79

11. Adoption des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2021, totalisant un montant de **140 853.00 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

12. Autorisations

21-05-80

12.1 Achat d'un plante poteau pour la signalisation routière

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser l'achat d'un plante poteau à Location d'outils A1 inc. pour un montant de **6 348.63 \$** incluant les taxes applicables. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-05-81

12.2 Remplacement des têtes de lampadaire – Technologie DEL

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le remplacement des têtes de lampadaire pour une technologie DEL pour un montant de **34 100 \$** plus les taxes applicables. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-05-82

12.3 Mandat pour plan d'aménagement d'ensemble dans le secteur de la rue de l'École

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite entreprendre une démarche visant à élaborer une vision de développement de son pôle récréatif afin de planifier adéquatement le déploiement de ses infrastructures, l'utilisation des espaces et les futurs investissements tout en prenant compte de l'évolution démographique et les nouvelles tendances en loisir;

CONSIDÉRANT la proposition de la Fondation Rues Principales proposant essentiellement : 1) l'élaboration d'un plan d'aménagement du pôle récréatif, comprenant

l'identification et l'ordre des interventions à réaliser ainsi qu'une synthèse des réflexions faites à ce jour et, 2) la réalisation d'un plan concept décrivant les interventions à privilégier et l'affectation des différentes fonctions et aménagements selon la dynamique souhaitée pour le développement du pôle récréatif.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à octroyer ce mandat à la Fondation Rues Principales pour un montant de **8 440 \$** plus les taxes applicables. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-05-83

12.4 Facture Glaude Mini Excavation – Nettoyage des fossés chemin Rivière des Fèves Sud

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Glaude Mini Excavation pour un montant de **6 450.10 \$** taxes incluses pour le nettoyage des fossés chemin Rivière des Fèves Sud. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-05-84

12.5 Facture MDTP Atelier d'architecture – Plans et devis finaux pour garage municipal

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de MDTP Atelier d'architecture pour un montant de **11 554.99 \$** taxes incluses pour les plans et devis finaux pour le garage municipal. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

13. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie effectue son rapport du mois :

- Rencontre de l'OMH tenue aujourd'hui le 10 mai 2021. Un logement sera vacant le 1^{er} juillet prochain. Une demande d'occupation a déjà été transmise à l'OHM;
- Des dépenses additionnelles (causé par la Covid-19) ainsi qu'une révision budgétaire 2021 sont à prévoir;

- La résolution d'approbation du budget révisé par la Municipalité peut se faire une fois à l'automne de chaque année;
- Dépôt et approbation par la SHQ du rapport financier audité de 2018;
- La SHQ procédera également à une vérification du dossier administratif de l'OMH pour Saint-Urbain-Premier;

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue son rapport du mois :

- Un feu d'artifice ainsi qu'une parade au village seront organisés par le comité des loisirs pour les célébrations de la Fête Nationale;
- L'emphase sera mise sur la prévention incendie. Des travaux sont en cours.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois :

- MRC Beauharnois-Salaberry :
 - Rencontre avec la Sureté du Québec. Les rassemblements illégaux dans un contexte Covid-19 occupent beaucoup les policiers et plusieurs constats d'infractions sont émis;
 - Étant donné le début de la période estivale, il y aura une surveillance accrue sur la piste cyclable ainsi que sur les plans d'eau, également une augmentation de la fréquence des vérifications radar de la vitesse des véhicules;
 - Une œuvre sera peinte sur le pont de Saint-Louis-de-Gonzague près de la piste cyclable;
 - Un montant d'environ **57 000 \$** sera réservé pour encourager les organismes culturels de la région;
 - Des travaux sont demandés pour améliorer les informations et les statistiques de la collecte sélective;
 - Il y aura, à l'écocentre de Beauharnois, l'organisation d'une collecte de verre;
- RIAVC :
 - Dépôt du rapport financier audité 2020. Le rapport est disponible sur le site WEB de la RIAVC.

14. Rapport du directeur général

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell :

- Les travaux de vérification interne 2020 sont pratiquement terminés. Un dépôt est à prévoir pour le conseil du 14 juin;
- Dans le dossier vocation église, présentation au conseil des recommandations le 13 mai prochain;
- Poursuite dans le dossier des nuisances. Une priorité sera mise sur le noyau villageois;
- Contrat des pompiers, nous sommes en attente des commentaires du service incendie suite au dépôt d'une proposition révisée de la Municipalité.

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose les rapports des travaux publics et des services de l'urbanisme.

15. Varia

16. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h31.

Réjean Beaulieu,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim